

# Règlement Run & Bike Argonnais

## EDITION 2026

---

---

### ARTICLE 1 : ORGANISATION

---

---

La 9ème édition du Run & Bike Argonnais est organisée par trois associations (l'Amicale du personnel du Centre Hospitalier d'Argonne, la Team VTT Argonne et Argonne Sport Discovery) le dimanche 14 juin 2026.

---

---

### ARTICLE 2 : PRESENTATION ET REGLE DE COURSE

---

---

Cette épreuve basée sur la convivialité, est accessible à tous et ouverte à toutes personnes âgées de plus de 5 ans licenciées ou non.

L'épreuve est ouverte aux équipes femmes, hommes, mixtes et enfants.

Les horaires, distances des parcours et conditions d'inscription (conditions d'âge) sont notés sur le bulletin d'inscription disponible sur le dossard.com.

Le Run & Bike est une course en alternance par équipe de 2, composée d'un coureur à pied (le Runner) et d'un équipier en VTT (le Biker) ne disposant que d'un seul vélo.

Les rôles sont interchangeable autant de fois que voulus sur le parcours avec transmission du VTT de main à main.

Les 2 équipiers doivent obligatoirement passer ensemble aux points de contrôle désignés au début de l'épreuve. Il y a obligation pour le Biker et le Runner de franchir ensemble la ligne d'arrivée. Par ailleurs le vélo doit toujours être en main par l'un des deux concurrents (en aucun cas il ne doit être posé au sol, ou mis sur sa béquille). Il est interdit de monter à 2 sur le vélo. **Le vélo utilisé doit être de type VTT non électrique.**

Les concurrents doivent se soumettre aux décisions des organisateurs.

Tout manquement au respect de ces règles de courses entraînera la disqualification de l'équipe.

Il n'y aura pas de chronométrage. Un classement général pour chaque course sera établi en fonction de l'ordre d'arrivée. Le cycliste et le coureur doivent rester ensemble tout au long du parcours, une distance de 10 m d'écart sera autorisée dans les parties techniques. Un ou plusieurs points de contrôle seront mis en place à certains endroits.

---

---

### ARTICLE 3 : SECURITE

---

---

**Le port du casque homologué à coque rigide, jugulaire attachée est obligatoire pour les 2 équipiers (vététiste et coureur à pied) pendant toute la durée de l'épreuve**, sous peine d'élimination directe. Interdiction de monter à 2 sur le VTT. Le dossard doit être apparent sur la poitrine des concurrents, il est fourni par les organisateurs.

Les participants devront suivre le parcours mis en place par l'organisation.  
Les concurrents doivent respecter les consignes de l'organisation et des signaleurs et ne pas effectuer d'actions dangereuses pour autrui. Des consignes précises et rappels de règlement seront donnés lors du briefing qui précède chaque épreuve.  
En cas de bouchon dans les secteurs techniques, la priorité est donnée aux vététistes.  
Les coureurs devront rester sur le côté droit du parcours pour permettre aux vététistes de les doubler.  
Des bénévoles, équipés de téléphones portables seront jalonnés tout le long du parcours. Aucune aide extérieure et aucun accompagnement ne sont autorisés lors de l'épreuve. Le non-respect des règles précédemment citées entraîne la disqualification.

---

---

## INSCRIPTIONS

---

---

Le bulletin d'inscription est uniquement à faire sur le dossard.com.  
En fonction du nombre de participants, il sera possible de s'inscrire le jour même de l'épreuve.

---

---

## ARTICLE 4 : RESPONSABILITES

---

---

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accidents ou de défaillances consécutifs à un mauvais état de santé, de vol ou de perte d'objets, d'accidents provoqués par le non-respect du code de la route, des consignes de l'organisateur ou du service médical. Les organisateurs s'accordent le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve en cas de force majeure.

**Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire.**

---

---

## ARTICLE 5 : DROIT A L'IMAGE

---

---

La participation à l'épreuve du « Run & Bike Argonnais » et l'émargement lors de l'inscription ou du retrait des dossards implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et autorise l'organisation à utiliser les images fixes ou audiovisuelles de la course des concurrents pour tous supports de communication.

En aucun cas, un concurrent ne pourra se retourner vers l'organisation, pour quelque motif que ce soit.

---

---

## ARTICLE 6 : ASSURANCE

---

---

Les organisateurs ont souscrit auprès de leur assurance, une assurance collective « Multirisque Adhérent/Association » qui comprend la garantie Responsabilité Civile.

---

---

## **ARTICLE 7 : DOSSARD**

---

---

Les dossards, fournis par les organisateurs, doivent être apparents sur la poitrine des concurrents (se munir de 8 épingles à nourrice par équipe).

---

---

## **Article 8 : Charte du coureur**

---

---

Respecter l'environnement (faune et flore), ne rien jeter, ne pas crier, la nature doit, après votre passage, retrouver tout son calme et sa beauté. Utiliser les zones de propreté pour jeter vos déchets.

Respecter le balisage. Il vous est utile ...aux autres aussi !  
Respecter le code de la route. Il y a quelques passages de chaussées ...il en va de votre sécurité !

Jouer le jeu. Pas d'aide logistique en dehors des zones prévues à cet effet et uniquement par des personnes autorisées. Pas de ravitaillement sauvage. Soyez courtois : aider toute personne en difficulté.

Profiter du parcours et des superbes paysages de la Forêt d'Argonne.

---

---

Attitude :

---

---

- Etre vigilant et respectueux de son matériel à tout moment.
- Etre capable de coopérer avec son partenaire pour gérer au mieux la stratégie d'équipe
- Accepter les difficultés et être solidaire de l'autre.
- Respecter les adversaires en laissant à tout moment un passage disponible pour les dépassements.

---

---

Quelques conseils :

---

---

- Régler son casque.
- Vérifier ses freins.
- Régler la hauteur de selle
- Vérifier le serrage des roues et de la potence.